

Présentation du projet

Maisons de l'Emploi et Développement Durable

1- CONTEXTE GENERAL

La politique de lutte contre l'effet de serre engagée par la France produira des effets quantitatifs et qualitatifs sur l'emploi dans différentes filières et notamment les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables en particulier dans le secteur du bâtiment.

Les enjeux économiques et environnementaux, loin de s'opposer, sont indissociables des enjeux sociaux. La réussite du Grenelle sera donc d'abord une réussite humaine, car agir pour une croissance sobre en carbone, n'est pas antinomique avec une croissance riche en emplois, et, qui plus est, en emplois non « délocalisables ».

La récente étude du Boston Consulting Group publiée en juin dernier, évaluée à 600 000 les emplois susceptibles d'être générés par cette « croissance verte », dans des métiers accessibles à tous les niveaux de qualification.

L'étude de l'ADEME d'octobre 2009 présente également un chiffrage plus précis concernant l'efficacité énergétique du bâtiment et les énergies renouvelables à horizon 2010 (cf. Stratégie et Etudes – ADEME – N°22 / Décembre 2009).

Ce gisement d'emplois peut également constituer un facteur d'insertion pour les plus éloignés de l'emploi et un outil de promotion sociale pour tous.

Cette croissance verte représentera enfin, si nous sommes en capacité de développer ces emplois, un réel moyen de sortie de crise et de remise en marche de l'ascenseur social.

Pour répondre à ces enjeux, il est **nécessaire d'identifier ces emplois et d'anticiper les besoins de recrutement en préparant les futurs salariés**. C'est pourquoi l'ADEME mène depuis quelques années différents travaux d'étude sur les conséquences du changement climatique sur l'emploi.

Cependant, les travaux d'étude ne suffisent pas en eux-mêmes. Ils doivent être relayés par un travail d'animation en cohérence avec l'échelle territoriale où ils sont menés.

2 – LE ROLE DE L'ECHELON TERRITORIAL

A l'échelle des bassins d'emploi, **les Maisons de l'Emploi sont bien placées pour conduire une double action en matière de diagnostic, d'observation et d'anticipation et de développement de l'emploi sur le territoire**.

Le nouveau cahier des charges, publié au Journal Officiel le 30 décembre 2009, précise l'intervention des Maisons de l'Emploi autour de quatre axes :

- Développement d'une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'actions (Axe 1),
- Participation à l'anticipation des mutations économiques (Axe 2),
- Contribution au développement de l'emploi local (Axe 3)
- Réduction des obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi (Axe 4).

Une première expérimentation :

En 2008 et 2009, un projet expérimental conduit par l'Alliance Villes Emploi et l'ADEME avec 3 Maisons de l'Emploi (Lille, Nancy, Bayonne) a confirmé que les Maisons de l'Emploi pouvaient jouer un rôle très important, dans le cadre de leurs missions d'observation et d'animation territoriale, pour anticiper et faciliter cette évolution des emplois et des compétences dans leurs territoires.

Il a donc été souhaité par l'ADEME et par l'Alliance Villes Emploi que ce projet soit étendu à plus de 20 nouvelles Maisons de l'Emploi.

3 – UN PLAN DE MOBILISATION NATIONAL

Un certain nombre de travaux sont conduits nationalement sur cette problématique et viendront alimenter la mise en œuvre territoriale de ce projet.

Début 2010, le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer lance un **plan de mobilisation des filières et des territoires pour le développement des métiers de la croissance verte**.

Cette mobilisation au niveau national doit permettre :

- D'identifier les métiers en développement ou en transformation du fait de la croissance verte et de l'évaluation des besoins en recrutement à ce titre.
- De définir les besoins en formation, organiser des parcours de formation et de qualification. Procéder à un état des lieux des dispositifs de formation initiale, de formation continue et de Validation des Acquis par l'Expérience, afin d'adapter les référentiels des métiers et des compétences à partir des besoins des entreprises.
- De mieux orienter et mettre en cohérence l'offre et la demande d'emplois dans les filières d'activité concernées.
- De valoriser les formations et les métiers qui devront être pourvus en plus grand nombre.

Ce plan présenté lors de la conférence nationale sur les métiers de la croissance verte du 28 janvier 2010 est la résultante des travaux engagés autour de **11 filières, correspondant à 11 secteurs identifiés comme particulièrement propices au développement des métiers de la croissance verte** :

- Agriculture et Forêts (Papeterie /biomasse bois / phytosanitaires),
- Automobile,
- Biodiversité et services écologiques,
- Eau, assainissement, déchets,
- Electromécanique, construction électrique et réseaux,
- Energies renouvelables (EnR),
- Métiers du Bâtiment (Logement, architecture, paysage, fournisseurs du bâti),
- Métiers de la mer,
- Raffinage, biocarburants et chimie verte,
- Tourisme ,
- Transports.

Ces travaux ont permis d'aboutir à un état des lieux partagé dans chaque filière des enjeux liés à la croissance verte en termes de créations d'emploi mais également de mutations ou de transitions professionnelles.

Ces travaux vont bien entendu nourrir ceux du projet « Maisons de l'Emploi et Développement Durable » (et inversement).

4 - OBJECTIFS DU PROJET.

Le présent projet est conduit en articulation avec les études territoriales que les Directions régionales de l'ADEME (DR ADEME) et les Maisons de l'Emploi souhaitent mener à l'échelle des bassins d'emploi afin d'objectiver les anticipations des acteurs économiques et de la formation suite au Grenelle.

Des organismes sont retenus pour conduire les études territoriales.

Ce projet a pour objectifs de :

- Démultiplier l'impact local de l'étude nationale « Marchés et emplois » de l'ADEME.
- Permettre une accélération des anticipations des acteurs à partir d'ateliers de prospective participative.
- Conduire dans chacun des territoires un diagnostic sur les opportunités et les freins en relation avec la mise en œuvre du Grenelle ;
- Affiner au niveau territorial, les compétences et les qualifications qui seront requises pour occuper les emplois induits par les mesures prises dans le cadre du Grenelle.
- Elaborer et conduire des plans d'actions territoriaux afin de faciliter sur le territoire la réalisation des objectifs du Grenelle et faire en sorte que ces emplois soient pourvus, autant que faire se peut, par des personnes aujourd'hui sans emploi ou dont les emplois sont menacés.

Ces objectifs rejoignent ceux du plan de mobilisation national.

5 – PHASES DU PROJET POUR CHAQUE TERRITOIRE

Au niveau des territoires de chaque Maison de l'Emploi participante, le projet sera conduit au travers de 6 phases détaillé dans le document n°3 « Phases du projet local »:

➤ Phase 1 : Mobilisation des parties prenantes et préparation du projet (Identification, mobilisation et information des partenaires locaux)	15 Janvier – 15 Avril 2010
➤ Phase 2 : Mise en place du Comité de Pilotage local et des Ateliers de Prospection Participative	22 Février – 15 Avril 2010.
➤ Phase 3 : Mise en œuvre du projet (Elaboration du ou des diagnostic(s), identification de pistes d'action, élaboration du ou des plan(s) d'actions, ...)	23 Février - Décembre 2010
➤ Phase 4 : Validation finale des diagnostics et des plans d'action	Décembre 2010 – Février 2011
➤ Phase 5 : Mise en œuvre du ou de(s) plan(s) d'action par la Maison de l'Emploi	Janvier 2011 à 2013
➤ Phase 6 : Capitalisation et transfert	Janvier – Février 2011